

LA FEUILLE D'ÉRABLE

Edition Hebdomadaire du Courrier de Montreal.

L. D. DUVERNAY, Editeur-Propriétaire.

Abonnement : \$1.00 par Année.

MONTREAL,

SAMEDI 22 AVRIL 1882.

2 Centins le Numéro

CONSEIL LEGISLATIF.

Le bill autorisant la vente de la section Ouest du chemin de fer du Nord est maintenant soumis à l'étude du Conseil Législatif.

D'après ce qui s'est passé, on peut dire que *cette étude* sera très sérieuse, mais, disons le tout de suite, la politique du gouvernement n'en sortira que plus victorieuse. La question sera traitée de toutes les manières ; on lui fera une opposition quand même. Cependant, le ministre, fort de sa saine politique, recevra l'approbation de la chambre haute.

Malgré tout le respect que nous avons pour le Conseil, nous ne pouvons laisser passer sous silence l'attitude qu'ont prise certains de ses membres.

L'idée que nous nous formons de la mission d'une chambre haute n'est certainement pas celle que semblent avoir les honorables messieurs dont nous voulons parler. Pour nous, le Conseil Législatif, à Québec, comme le Sénat, à Ottawa, a pour but de surveiller et de contrôler les actes de la chambre basse et non de les entraver. Car on ne doit pas oublier que les membres de la chambre basse représentent d'une manière directe la volonté du peuple, au point de vue constitutionnel.

Ils sont obligés de se présenter, périodiquement, devant la nation, qui leur dicte sa manière de voir, pour la gouverner de la chose publique, tandis que les membres d'une chambre haute n'ont en aucune manière cette responsabilité. La nomination à vie donne à ces derniers, d'un autre côté, l'impartialité qui motive leur existence. S'ils doivent contrôler les actes d'une députation, ils doivent aussi les respecter, parce que ce corps électif agit au nom du peuple et que, dans notre pays, c'est le peuple qui gouverne.

Aussi nous croyons sincèrement que, depuis certain temps, quelques honorables conseillers législatifs sont sortis de leur rôle. Ils ont introduit dans l'enceinte du conseil un esprit d'opposition systématique, qui n'est pas en harmonie avec la mission d'une chambre haute. Ils paraissent oublier que les mesures à eux soumises, par le ministre, sont approuvées par les deux tiers de l'assemblée législative et ils entravent, par là même, l'action du corps électif.

Si telle est la ligne de conduite que doit tenir une chambre haute, mieux vaudrait ne pas en avoir ; mais nous approuvons le Conseil Législatif, dans son principe et tel que conçu dans l'idée de ceux qui l'ont créé ; cependant nous le récusons tel qu'entendu par les honorables MM. Ross et DeBoucherville.

LETTRE DE LA CAPITALE.

Ottawa, 18 avril, 1882.

Je ne vous ai pas écrit hier, parce qu'ayant remarqué que ma correspondance de vendredi dernier n'avait pas paru dans le numéro de samedi, j'ai cru que ma lettre du 14 paraîtrait lundi et celle du 15 mardi, c'est-à-dire aujourd'hui. Au lieu de cela je constate que les deux ont été publiées hier et la conséquence est que vous n'en avez pas eu aujourd'hui. Le malheur n'est pas grand, puisque la séance d'hier a été presque entièrement employée à la discussion du projet de loi concernant la compagnie du Télégraphe de Montréal, laquelle n'a offert qu'un intérêt bien secondaire pour le public.

La chambre s'est ajournée un peu avant minuit, après avoir adopté tous les projets de loi d'intérêt particulier qui figuraient sur le programme de la journée. La séance de ce soir se prolongera certainement jusqu'à une heure avancée, demain matin. Cela est parfaitement entendu et les deux camps opposés ont pris des mesures pour monter le quart à tour de rôle, de façon à ce qu'il y ait, pendant toute la nuit, dans la salle des délibérations, le nombre de députés requis pour que la chambre puisse continuer de siéger. Sir Charles Tupper a commencé, quelques instants après l'ouverture de la séance de cette après-midi, à faire l'exposé de la politique du ministère au sujet des chemins de fer. A six heures, il n'avait pas encore terminé son discours et continue ce soir. Il a cité force chiffres et démontré tout le progrès opéré depuis un an dans la construction de notre grande voie transcontinentale.

Jusqu'à présent le gouvernement a payé à la compagnie du Pacifique, \$1,610,000 en argent et lui a donné des terres valant un montant égal à cette somme. Non seulement les travaux ont été poussés avec beaucoup d'activité, mais la compagnie a compris qu'il est de son intérêt de construire un chemin de première classe. Elle n'a pas lésiné sur la dépense et la conséquence est qu'elle construit une voie de beaucoup supérieure à celle qu'elle était tenue de faire en vertu de son contrat.

Un projet de loi sera présenté par Sir Charles pour autoriser le syndicat à dévier du tracé choisi en premier lieu. Au lieu de franchir les montagnes Rocheuses au col de la Tête-Jaune, on les traversera au défilé du *Cheval qui Rue*. A première vue, j'avoue que cela m'a laissé passablement froid. Entre ces deux noms pittoresques mon cœur ne balancerait pas longtemps. A 3,000 milles de distance, j'aime autant le *Cheval qui Rue* que la Tête Jaune. Seulement il paraît que cela raccourcit le trajet de 79 milles et ce fait suffirait à lui seul à me faire opter en faveur des

ruades du cheval en question.

A propos de distance, voici quelques-uns des chiffres fournis par l'honorable ministre des chemins de fer. De Montréal à Port Moody, la distance est de 500 milles plus courte qu'entre New-York et San Francisco. Elle est même plus courte de New-York à Port Moody par la ligne canadienne que de New-York à San Francisco par le Pacifique américain. De sorte que, grâce à nos rampes plus faciles et à la supériorité de notre ligne, nous pouvons espérer non seulement de garder pour nous notre trafic transcontinental, mais encore de faire une concurrence sérieuse aux lignes américaines pour le transport des produits d'une partie des Etats-Unis.

De Liverpool à Port Moody via Montréal, par le Pacifique Canadien, la distance est de 6,063. De Liverpool à San Francisco, via New-York et le Pacifique Américain, elle est de 6,830, soit une différence de 767 en faveur de la ligne canadienne. De Liverpool à Yokohama, Japon, en passant par New-York et San Francisco la distance est de 12,038 milles ; De Liverpool à Yokohama, Japon, en passant par Montréal et Port Moody, la distance n'est que de 10,963 milles, soit 1,075 milles de moins par cette route que par la ligne américaine. Mais il y a plus ; nous pouvons nous servir de l'Intercolonial d'Halifax à Québec, tout en conservant l'avantage d'avoir la ligne la plus courte. De Liverpool à San Francisco via New-York, la distance est de 6,830 milles. De Liverpool à Port Moody via Halifax et Montréal, il y a 6,186 milles, soit une différence de 644 milles en faveur de la ligne canadienne.

Sur les entreprises données par le gouvernement pour terminer les parties de la ligne qu'il s'était engagé à livrer toutes construites au syndicat, il a été effectué une épargne de \$2,491,034, ce qui constitue un joli denier. Cette somme représente la différence entre le montant de l'évaluation et le coût réel des travaux. La nouvelle déviation de la ligne ne devra pas rapprocher le chemin de fer au dedans de 100 milles de distance de la frontière américaine.

Sir Charles a lu plusieurs des résolutions présentées l'année dernière par l'opposition. On se rappelle que les libéraux ont prédit l'insuccès de l'entreprise confiée au syndicat, entreprise qu'ils considéraient comme prématurée. Ils prétendaient que le gouvernement aurait dû en appeler au peuple pour le consulter au sujet de cette grave question. Après une année d'expérience, qui a démenti toutes leurs prévisions et qui a fourni au public l'occasion de pouvoir juger sainement le mérite de la politique ministérielle, les libéraux ne demandent plus les élections. Au contraire, ils se plaignent et prétendent que le

gouvernement veut les prendre par surprise en conseillant la dissolution du parlement.

La politique des chemins de fer a fait ses preuves tout comme la politique nationale. Depuis trois mois seulement, au-delà de 24,000 émigrants sont allés se fixer au Nord-Ouest preuve que le syndicat n'est pas un obstacle à la colonisation et prouve aussi que le public approuve les mesures qui ont été prises, tant pour assurer la construction du chemin de fer Pacifique Canadien que pour coloniser le Nord-Ouest.

Dans ma dernière correspondance une erreur typographique m'a fait dire que le rapport de la commission du Pacifique a été fait par M. Nicholas Flood Davidson c'est Davin que j'avais écrit.

LETTRE DE LA CAPITALE PROVINCIALE.

Québec, 14 avril, 1882.

Le débat se continue sur la question du chemin de fer du Nord.

L'honorable M. Chapleau, cette après-midi, a proposé la réception du rapport du comité de toute la chambre sur le bill No 106 pour décréter et confirmer la vente de cette partie du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, s'étendant depuis Montréal jusqu'à Saint-Jérôme, Alymer et la cité d'Ottawa.

L'honorable M. Irvine a proposé, comme amendement, que le rapport ne soit pas reçu, mais que la chambre se forme encore en comité et que la clause 3 du bill soit retranchée.

La clause en question se lit comme suit :

Et attendu que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique a acquis de la compagnie du chemin de fer des Laurentides et de la compagnie du chemin de fer de Saint-Eustache leurs chemins de fer respectifs communément appelés "embranchement de Saint-Eustache" et embranchement de Saint-Lin," respectivement, par et en vertu des deux actes suivants, savoir :

1o Un acte de vente du chemin de fer des Laurentides, dûment consenti par et au nom de la dite compagnie de chemin de fer, sous son sceau, à Montréal susdit, le treizième jour de mars 1882, dont copie est annexée au présent acte comme appendice B ;

2o. Un acte de vente du chemin de fer de Saint-Eustache, dûment consenti par et au nom de la dite compagnie de chemin de fer, sous son sceau, à Montréal susdit, le treizième jour de mars 1882, dont copie est annexée au présent acte comme appendice C ;

Et attendu que, par le dit contrat en premier lieu mentionné entre le gouvernement de la province de Québec et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, cette dernière compagnie a hypothéqué les dits embranchements de Saint-Lin et de St-Eustache, comme garantie pour le paiement du prix d'achat stipulé dans le contrat ci-haut mentionné en premier lieu ; et attendu qu'il est à propos que ces ventes et cette hypothèque soient confirmées et ratifiées par le présent acte ; en conséquence, il est en sus décrété comme suit :

Les dites ventes du chemin de fer des

Laurentides et de l'embranchement de St-Eustache sont, par le présent acte, approuvées et confirmées, et l'hypothèque créée sur ces chemins de fer respectivement par le dit contrat de vente en premier lieu mentionné est aussi ratifiée et confirmée par le présent acte et déclarée une première charge sur chacun des dits chemins de fer et leur dépendances respectivement; le tout aux termes et conditions mentionnés dans ces différents contrats.

L'amendement de M. Irvine nous a valu, de la part de M. Champagne, député du comté des Deux-Montagnes, un excellent discours.

Cet amendement a été perdu.

UN OUVRIER CANADIEN

Nous lisons dans *Le Nouvelliste*: On nous a fait voir, ces jours derniers, une boîte à tabac dans laquelle il est entré 912 pièces de bois.

Cette boîte a demandé plusieurs semaines de travail et est d'une beauté achevée.

L'on est surtout porté à admirer l'agencement varié et élégant de cette foule de petites pièces de bois. Il faut vraiment une patience d'ange pour se livrer à un pareil travail.

L'auteur de ce joli morceau est un de nos concitoyens de St-Roch, M. Léandre Villeneuve.

Ce n'est pas, du reste, le premier morceau d'art auquel M. Villeneuve met la main.

Les anciens doivent encore se rappeler ce splendide petit bateau construit en 1859 et qui figura, à cette époque, à la procession de la St-Jean-Baptiste.

Nous nous rappelons que les journaux du temps s'extasiaient devant ce bijou et que le gouvernement finit par l'acquiescer.

M. Villeneuve avait consacré cinq années à la construction de ce bateau qui mesurait plus de neuf pieds.

Notre estimable concitoyen—qui a des véritables goûts d'artiste—s'est livré encore à plusieurs autres travaux très délicats.

Il n'y a pas longtemps encore, il mettait une dernière main à un petit navire à voiles que nous avons vu de nos propres yeux et qui nous paraît être d'une exécution irréprochable.

Rien n'y manque; cordages, poulies, roues, vergues, mats, etc. M. Villeneuve l'a baptisé du nom de *Lady Dufferin*.

Bref, cette petite construction est un morceau d'art qui mériterait de figurer dans un musée.

Les prisonniers américains en Irlande.

Quelques individus emprisonnés en Irlande et qui réclament la protection des Etats-Unis comme citoyens américains, ont forcé à ce droit par leur conduite antérieure.

O'Mahony, l'un des prisonniers, est d'origine irlandaise. Il prétend avoir servi une année dans la marine des Etats-Unis pendant la dernière guerre.

En 1866, il essaya d'obtenir des lettres de naturalisation en Louisiane, mais il essuya un refus parcequ'il ne put produire sa décharge.

En 1874, il se rendit en Irlande où il se livra au commerce. En 1879, il revint aux Etats-Unis et se fit naturaliser à Leckport, N.-Y., en février 1880.

En janvier 1881, il retourna en Irlande où il fut arrêté.

Il y a d'autres cas semblables. Un autre individu vint se faire naturaliser à Baltimore, retourna immédiatement en Irlande, y établit sa résidence

et devint plus tard trésorier de la ligue agraire."

"Le *Times* de Londres au cours d'un article sur cette question, prétend que l'Etat a le droit de se protéger contre ses ennemis, qu'ils soient étrangers ou non.

"Il parle des prétentions du général Grant, et dit qu'il est évident que le gouvernement, tout en ne sanctionnant pas, soit directement soit indirectement, les prétentions exagérées des politiciens irresponsables des Etats-Unis, peut cependant se rendre au désir du gouvernement américain.

"Il ne doute pas que les Etats-Unis seront informés que tout citoyen américain qui promettra de quitter le pays, sera remis en liberté."

Un amusant quiproquo.

Cela s'est passé dans une petite commune de l'ancien département du Haut-Rhin, et les journaux d'Alsace nous garantissent l'authenticité du fait.

Deux habitants de la localité, l'un nommé Nazi, diminutif d'Ignace, l'autre répondant au doux nom de Séraphin, sont, quant au physique, étrangement ressemblants; même corpulence, mêmes allures, mêmes figure, même collier de barbe. Là s'arrête d'ailleurs la ressemblance; car, tandis que Nazi est fainéant, célibataire et grand amateur de la dive bouteille, Séraphin est en possession d'épouse, il est laborieux, et, sauf les grandes occasions, il est d'une remarquable sobriété.

Or donc, on fêtait la mi-carême; Séraphin, contrairement à son habitude, s'était quelque peu attardé au cabaret et avait oublié l'heure du diner. Sa femme, furieuse, s'en fut se coucher au lieu d'attendre son retour.

Elle dormait déjà d'un profond sommeil, quand elle fut réveillée par un bruit de voix.

C'étaient quelques voisins qui lui dirent: "Nous vous ramenons votre homme, que nous avons trouvé ivre-mort au bord du chemin."

On ne put découvrir d'allumettes, et ce fut au milieu de l'obscurité que les voisins complaisants déshabillèrent et couchèrent le bonhomme.

Mme Séraphin, comme bien on le pense, ne tarit point en reproches et en injures contre l'ivrogne; mais, comme pour toute réponse, elle n'entendait qu'un ronflement sonore, elle se tut et se tourna vers le mur.

Peu après, nouveau bruit dans la chambre, nouveau réveil de la femme. Quelle n'est pas sa surprise quand, en ouvrant les yeux, elle voit son mari qui allume la bougie et se met tranquillement à se déshabiller!

C'était Nazi, que les voisins trompés par une fatale ressemblance, avaient trouvé et ramené!...

Et Nazi ronflait toujours!...

Il eut le réveil désagréable. Séraphin, une fois qu'il eut compris que sa femme n'était pas coupable, rossa d'importance l'intrus et, l'ayant mis à la porte, vint prendre au lit sa place encore chaude.

Nouvelles de Manitoba.

(Du Manitoba du 6)

Le printemps est arrivé et la neige fond très vite.

—Les patates sont à un prix très élevé, elles se vendent \$1.50 le minot.

—Il y a beaucoup plus de neige à cette saison de l'année que l'année dernière.

—Les magnifiques magasins que Son Honneur le juge Dubuc fait bâtir avancent rapidement.

—Le nombre des élèves du collège est très considérable. Il est de 150, dont 50 pensionnaires, et il en arrive tous les jours.

—Plusieurs Canadiens-Français sont arrivés depuis quelques jours, ils viennent principalement de Québec et des environs.

—Il n'y a pas une seule maison à louer à Saint-Boniface, et la demande pour des logis est considérable.

Il y aurait beaucoup d'argent à faire en bâtissant des maisons ici.

—Au nombre des membres de la chambre de commerce de Montréal qui se sont rendus jusqu'ici, se trouvait M. A. C. Truteau, père de la Révérendeur Sœur Truteau, du couvent de Saint-Boniface.

—MM. Damien Rolland, de la maison J. B. Rolland et fils, Telmose, de Gaucher et Telmose, Viau, de Viau et frère, Armand Prévost, de A. Prévost et Cie, et A. C. Truteau, qui faisaient partie de la députation de la chambre de commerce de Montréal à Chicago, se sont rendus jusqu'ici.

NOUVELLES DIVERSES.

Un jeune Bloudin s'est noyé, samedi, en traversant le pont de glace, à Ottawa.

Les employés du chemin de fer du Pacifique, dit le *Free Press* d'Ottawa, ont été informés que leurs gages ont été augmentés depuis le premier avril.

L'exode vers Manitoba continue, à Québec. Bon nombre d'hommes d'affaires ont vendu leurs propriétés, en cette dernière ville, pour émigrer dans l'Onest.

M. Légaré, assistant greffier du Conseil législatif, a été mis à la retraite et M. Beaudry, fils du maire de Montréal, a été nommé à sa place. M. Lloyd a reçu avis qu'il sera aussi mis à la retraite.

L'adjudication de l'entreprise pour la construction des nouvelles ailes de la manufacture de coton à Valleyfield a été faite ces jours derniers et on se propose de pousser les travaux avec la plus grande activité.

M. Antoine d'Alpé dit Pariseau, un des vétérans de 1812, est mort à Saint-Marcel, samedi dernier, le 8 courant. Ils étaient cinq dans cette paroisse qui avaient pris part à cette guerre, et M. Pariseau se trouvait le dernier survivant. Il était âgé de quatre-vingt-onze ans.

On lit dans un journal de cette ville:

Nous apprenons avec plaisir que M. Lanthier, député de Soulanges, sera candidat de nouveau dans ce comté aux élections fédérales. M. Lanthier avait résolu de prendre sa retraite, qu'il avait bien gagnée après une carrière publique déjà longue, mais les instances des électeurs l'ont engagé à revenir sur sa détermination. Son succès ne saurait faire doute.

M. Fontaine, directeur de la colonisation, à Québec, est décédé.

Plusieurs ouvriers de Québec sont partis pour Toronto, où ils doivent remplacer les grévistes.

Cinquante orphelins sont arrivés à Toronto, hier matin, et sont repartis pour l'asile de miss Rye, à Niagara.

Un grand nombre de charpentiers, grévistes de Toronto sont partis pour Manitoba. Les troubles de la grève ne font qu'augmenter.

Un cultivateur d'Ottawa, nommé Morgan, a été arrêté pour bigamie à Toronto. Sa deuxième femme demeure à Montréal.

L'épouse de M. Prospère Giroux, de Trois-Rivières, a mis au monde, la semaine dernière, son vingt-huitième enfant. Dix-huit enfants de cette nombreuse famille sont vivants.

M. L. A. Senécal vient d'intenter une nouvelle action en dommages au montant de \$100,000, contre *L'Electeur*, au sujet de *La caverne des quarantes voleurs*.

MM. Alonzo Wright, M.P., J. M. Currier, M.P. et l'ex-maire MacIntosh, vice-président du chemin de fer de la Vallée de Gatineau, sont partis d'Ottawa, lundi soir, pour Québec, pour affaires concernant le chemin projeté.

On télégraphie de Saint-Jean, N.B.: Il n'y a pas encore de signes d'un mouvement de la glace dans le golfe. Une personne qui arrive de l'île du Prince Edouard, dit que la glace est aussi solide que jamais à des endroits où la débâcle se fait ordinairement en premier lieu.

Sa Grandeur Mgr Michael Hannan, archevêque de Halifax, est mort à 11 heures, lundi avant-midi, à l'âge de soixante-deux ans. Son sacre avait eu lieu le 20 mai 1877. La mort a été causée par une congestion de poumons, occasionnée par le rhume.

Sa Grandeur était encore assez bien pour sortir jeudi dernier, et sa maladie n'a été considérée comme grave que samedi. Les derniers sacrements lui ont été administrés, samedi soir, par Mgr Power.

Ses funérailles auront lieu vendredi.

Nous trouvons, dans la *Gazette Officielle* du Canada de samedi, les nominations suivantes:

Est nommé capitaine: Marie Joseph Edmour Chagnon, écuyer, E.M., vice Denis Barry, dont la démission est par le présent acceptée.

Est nommé lieutenant, provisoirement: Charles Létourneau, gentilhomme, vice McEvenue.

Est nommé 2nd lieutenant, provisoirement: George Thomas Dunn, gentilhomme, vice Frank Brady, qui a laissé les limites.

FRANCE.

L'EXPULSION DES BÉNÉDICTINS DE SOLESMES.

On écrit de Sablé, le 22 mars: Aujourd'hui, la persécution religieuse a de nouveau frappé Solesmes.

La protestation des 80 religieux de la congrégation des Bénédictins de France a été la protestation du droit à la prière. C'est à la chapelle du monastère, c'est au chœur que 100

soldats d'infanterie, 40 gendarmes, 4 crocheteurs, le commissaire de police de Sablé, le sous-préfet de la Flèche et le préfet du Mans sont allés arracher de leurs stalles, au chant du *Te Deum*, 80 religieux pour les jeter dans la rue. A six heures du matin, le sous-préfet à cheval, le préfet dans une calèche surmontée d'échelles et divers instruments d'escalade arrivaient à l'abbaye.

Le commissaire de Sablé frappait au grand portail, et offrait au R. P. abbé Dom Couturier, le *statu quo* du soir de la première expulsion, c'est-à-dire de mettre à la porte du couvent tous les religieux, sauf les propriétaires, au nombre de douze, et quelques Frères. Le R. P. abbé répondit, en entr'ouvrant la porte, ce qu'il avait répondu à l'avis officiel, à lui donné précédemment à la mairie de Solesmes par le sous-préfet, qu'il ne renverrait pas ses enfants, et pria le commissaire de s'en référer à la réponse déjà faite au sous-préfet. Préfet en tête, tout le monde pénétra dans la cour jusqu'à la chapelle. Un religieux et deux Frères restés dans la "porterie" sont jetés dehors. A la porte de la chapelle, où tous les religieux étaient en prières, le préfet du Mans fait encore une fois parvenir au R. P. abbé la même demande.—Même refus. Le préfet arrive à la sainte table, veut interpeller le Père abbé, puis un religieux; un silence de mort répond à cette violation du sanctuaire. L'heure de la persécution religieuse a sonné; le R. P. abbé annonce à ses enfants qu'il va leur donner sa bénédiction. Tous ceux qui ont assisté aux beaux offices de Solesmes se souviennent de la bénédiction solennelle des grandes fêtes où le supérieur bénit ses fils. On peut juger quelle émotion renfermait ce dernier adieu. Mais le préfet n'attend pas; il vocifère, il veut faire enlever un religieux, celui-ci se cramponne à sa stalle, il faut les gendarmes pour l'enlever. L'office continue, les quatre-vingts religieux chantent le psaume *Miserere*, le *Magnificat*, le *Te Deum* et des litanies restées inachevées. C'était la dernière protestation du droit à la prière, ces litanies que le Révérend Père abbé chantait encore quand il a été enlevé le dernier et jeté dehors, le chœur de Solesmes ne les entendra plus. Une fois sur la place publique, le R. P. Dom Couturier s'est jeté à genoux, et tourné vers son abbaye, a prié quelque temps en silence, puis il a embrassé la porte de son monastère. Suivant les ordres formels du R. P. abbé, les meilleurs amis de Solesmes avaient éprouvé un refus absolu de pénétrer dans le couvent, où se trouvaient absolument seuls les religieux en prière.

Personne n'a dit un mot, et, suivant les désirs du Père abbé, exprimés de la façon la plus positive, aucune manifestation n'a eu lieu. Un silence de mort a régné depuis le commencement jusqu'à la fin, chacun gardait sa douleur au fond de son cœur. Le R. P. abbé a protesté contre la persécution religieuse, au nom du droit à la prière. C'était le moine proclamant son droit d'être moine. Les gens venus là pour manifester leur haine antireligieuse n'ont rien osé dire.

Le sacrifice de l'abbaye de Solesmes par M. de Freycinet, dit le *Clairon*, est une des plus vilaines actions du président du conseil. Cet ingénieur a la mémoire courte. Il y a quelque vingt ans, pressé par un de ses amis, de Freycinet songait à se convertir au catholicisme. Avant d'abjurer la religion protestante dans la

quelle il était né, il vint à Solesmes pour y recevoir l'enseignement de dom Guéranger, restaurateur de l'ordre de saint Benoît en France.

M. de Freycinet reçut l'hospitalité la plus large. L'abbé de Solesmes lui offrit un appartement dans une des dépendances du cloître, et le catéchisa, ce mot est le mot propre, pendant plusieurs mois. Il est vrai que M. de Freycinet ne se convertit pas, mais il témoigna la plus grande reconnaissance pour les excellents procédés dont les bénédictins et leur illustre abbé avaient usé envers lui; bien longtemps après sa cathéchisation, M. de Freycinet était encore en correspondance avec dom Guéranger.

La bibliothèque de l'abbaye a conservé un exemplaire d'un traité de *l'Assainissement des eaux dans Paris*, par M. Charles de Freycinet. La première page du livre porte une longue dédicace écrite et signée de la main de l'auteur, "à ses très Révérends Pères les Bénédictins de Solesmes, en témoignage de reconnaissance et de chaude sympathie."

Mort Tragique.

Nos lecteurs et les amis du Dr. P. Munro, chirurgien bien connu de cette ville, seront sans doute aussi surpris que peinés d'apprendre sa mort, arrivée hier après-midi, d'une manière tragique.

M. Munro, après le diner pris avec sa famille, vers une heure, monta à sa chambre, comme d'habitude. Rien d'inusité n'apparaissait dans sa tenue.

Quelques minutes plus tard, quelqu'un de la maison crut entendre comme un râlement dans la chambre du docteur et donna aussitôt l'alarme. On ouvrit la porte de force et l'on trouva le Dr. Munro baignant dans son sang, qui coulait de trois larges blessures au cou, dont l'une à la veine jugulaire et par où le docteur perdait le plus de sang.

Les Drs. Filiatreault, Darocher et Brunelle, appelés en toute hâte, firent la ligature de la veine attaquée. Vers quatre heures, on entrevoyait l'espoir de ramener le blessé à la vie, mais la perte de sang avait été trop considérable, et il rendit le dernier soupir quelques minutes avant cinq heures.

Le Docteur Munro était âgé de soixante-quinze ans. Il souffrait depuis deux ans d'une maladie qui abattait son courage.

Tout porte à croire qu'il s'est infligé ces blessures dans un moment d'aberration mentale.

On a aussitôt averti le coroner.

TRISTE MORT.

Hier matin, à la station de police, No 3, au coin des rues Ontario et Beaudry, le coroner a tenu une enquête sur le cadavre de Adélarde Malette, mort sous de bien tristes circonstances. Jeudi soir, le constable en service sur la rue Montcalm, vit plusieurs individus qui s'efforçaient de relever un de leurs compagnons tombé dans la rue. L'homme de police les suivit jusqu'au No 47 de la rue Wolfe, où demeurait le nommé Adélarde Malette. Alors après avoir examiné le jeune homme, il s'aperçut qu'il portait à la figure et sur la tête plusieurs marques de blessures et qu'il était sous l'influence de la boisson.

Craignant son état très grave, le constable envoya immédiatement chercher un médecin, mais l'infortuné Malette expira quelque temps après, et le Dr. Pelletier mandé en toute hâte, ne fit que constater la mort, émettant l'opinion que sa blessure, Malette pouvait avoir été la victime d'un meurtre. Alors le constable alla chercher le sergent Bouchard, et tous deux opérèrent l'arrestation de ses compagnons: Olivier Bruneau, George Jobin, Emile La-

rievère et Edouard Lafrenière, tous quatre bien connus de la police comme des fainéants, travaillant quelque fois dans les manufactures de tabac.

A l'enquête, après avoir entendu les témoignages, le corps de jurés en vint à la conclusion que la mort était le résultat d'une orgie à la laquelle Malette et ses compagnons s'étaient livrés, et que les blessures remarquées sur le cadavre, résultaient de chutes sur le pavé.

En conséquence le jury a rendu un verdict de "mort causée par l'abus des liqueurs enivrantes sans incriminer qui que ce soit."

Les quatre compagnons du défunt ont été libérés.

Echos de la Police

Mercredi soir, vers neuf heures, un individu se promenait en voiture sur la rue Saint-Sulpice. Cette promenade, à cette heure de la soirée, où tous les établissements de ce quartier sont fermés, déplaça le constable Leggat qui était de faction, ce soir-là, et éveilla ses soupçons. Il crut donc de son devoir d'ordonner à l'individu de se retirer; ce dernier riposta en tirant trois coups de revolver sur l'homme de police et prit ensuite la fuite. Heureusement, Leggat ne fut pas atteint. Il appela au secours et parvint, après une assez longue course, à mettre la main sur notre homme, qui se nomme McKay, à l'hôtel du Canada, où il était à se faire raser.

La police mise en éveil fit le guet, et à 11.30 heures, le constable Maguire vit deux hommes, portant chacun une petite valise à la main, monter la rue Saint-Sulpice.

Il appela l'attention du gardien de nuit Gibbons sur le fait, et tous deux se mirent à suivre ces individus suspects. A un moment donné un autre homme se joignit aux deux premiers, au coin de la rue Saint-Jacques et de la Place d'Armes, et les avertit de la présence de la police, car ils prirent la fuite.

Le constable Maguire prit chasse et en suivit un de si près qu'il laissa tomber sa valise, sur laquelle l'homme de police trébucha. L'inconnu essaya ensuite de revenir sur ses pas, mais il fut empoigné par le gardien Gibbons. Les deux autres hommes s'échappèrent, mais abandonnèrent la seconde valise qui fut portée, ainsi que la première, au poste central.

Là, on constata qu'elles contenaient une quantité considérable de couteaux couteillers d'argent et articles en plaqué de grande valeur.

En suivant les traces des voleurs sur la neige on découvrit que le vol avait été commis chez M. Philips, coin des rues Saint Sulpice et Notre-Dame.

Les malfaiteurs s'étaient introduits dans le magasin par une fenêtre du soubassement.

Le fait de la présence de la voiture deux heures avant la capture, fait supposer l'intention d'enlever toute une charge de marchandises.

Les deux individus arrêtés appartiennent, dit-on, à une bande organisée.

L'enquête préliminaire dans la cause a été commencée hier.

Le vol paraît avoir été préparé de longue main.

Les gardiens de la paix qui ont opéré ces arrestations méritent certainement des éloges pour la vigilance dont ils ont fait preuve.

FUNERAILLES

Les funérailles du regretté docteur Pierre Antoine Godefroy Munro, doyen de l'Université Victoria, ont eu lieu, ce matin, au milieu d'un immense concours de parents et d'amis.

Le service a été chanté à l'Hôtel-Dieu. Le Révd M. Deguise, du collège de Montréal, officiait, assisté du Révd M. Marsolais comme diacre, et du Révd M. Brasseur comme sous-diacre.

Il y avait un grand nombre de prêtres présents, parmi lesquels nous remarquons les Révds MM. Maillet, Bédard, Trémolet, Neream, Regourd et plusieurs autres.

Le chœur était composé d'environ cent cinquante voix, et était dirigé par le docteur Sylvestre. Ce chœur était formé des anciens et des élèves actuels de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal (Faculté Victoria).

Les porteurs étaient les docteurs Orsonneus, Hingston, Coderre, Leprohon, Trudel, McCallum.

On remarquait en outre une députation des différentes facultés de Droit et de Médecine, ainsi que les élèves du collège de Montréal, et de quelques autres congrégations qui assistaient en corps.

Nous offrons nos condoléances à la famille si cruellement éprouvée.

(R. I. P.)

Jeudi, le 13 courant, la belle et nouvelle église des Cèdres, comté de Soulanges, avait revêtu ses insignes de deuil à cause des funérailles de Dominique-Amable Coutlée, Ecr, ancien député du comté, décédé à Montréal, le 10 courant.

Les restes du défunt avaient été reçus à la station de Saint-Dominique, la veille, par un grand nombre de ses anciens amis et électeurs, et déposés dans une chapelle ardente, préparée par des mains amies à la maison où il était né, au village des Cèdres, occupée par P. David Coutlée, Ecr, son frère, préfet du comté; et les premières prières furent faites par M. l'abbé Bélair, curé du lieu.

Le service fut chanté par M. l'abbé Roussin, vicaire à Saint-Henri des Tanneries, parent du défunt, et M. Benjamin Campeau, marchand de Saint-Cet, avait bien voulu faire partie du chœur de chant. Malgré les mauvais chemins il y avait foule; les amis et concitoyens de M. Coutlée, de toutes les parties du comté et, en particulier de la paroisse des Cèdres, ayant voulu témoigner de leur respect et reconnaissance pour celui qui fut leur véritable ami. Les Dames Religieuses de la Congrégation, aux Cèdres et de la Providence, au Côteau du Lac assistaient au service.

Les porteurs étaient, aux Cèdres: L. Constant, Ecr, maire de la paroisse, J. Sauvé, Ecr, J. P. M. Damase Bertrand, marguillier en charge, M. Charles Ménard, père et M. Emory T. Thauvette, ancien marguillier, et M. Alexis Roussin.

Et à Montréal, jusqu'à la gare Bonaventure: MM. le Dr Tassé, J. B. Tassé, anciens députés, F. X. Gauthier, du télégraphe d'alarme, J. Prévost, du bureau des Timbres, A. Chérier, du bureau du Protonotaire, G. Emery Lefebvre, marchand. Les huit fils et les quatre frères du défunt, au nombre desquels se trouvait M. le shérif Coutlée, étaient tous présents aux Cèdres.

R. I. P.

ORDINATIONS.

Ordres mineurs — MM. P. P. Devlin O'Brien, Brault, Dufresne, Desaulniers, Devine, Foran, Richard, Smith.

Sous Diaconat — M. Plante.

Prêtrise — MM. les abbés Boucher et Dugas et R. P. Garceau, S. J.

Pendant les cérémonies Mgr de Montréal avait le R. P. Cazeau, recteur du collège Ste Marie, comme prêtre assistant;

M. l'abbé Richard, supérieur du séminaire des Trois-Rivières, et le R. P. Turgeon, préfet du collège Ste Marie, comme diacres d'honneur;

M. l'abbé Dugas, vicaire de Sainte-Brigitte, assistait comme diacre d'office et M. l'abbé Gauthier comme sous-diacre d'office.

Dans la soirée il y eut bénédiction du Sacrement présidée par le Révd. P. Garceau, assisté par MM. les abbés Marchand et Roy.

* * Il y a quelque temps, une ambassade demande l'aide de la police anglaise pour trouver une jeune fille qui venait d'hériter de plusieurs millions.

Les renseignements étaient vagues et l'on dut confier la tâche à l'un des plus intelligents limiers de Londres.

L'agent revint au bout de six semaines: il apportait sa démission au chef du personnel.

— Eh bien! demande ce dernier, et la jeune fille?

— Je l'ai trouvée, il y a un mois, dans un atelier de couture.

— Mais, alors?

— Je l'ai épousée hier, — et j'ai touché six millions ce matin.

* * M. Timoléon possède un fils très soucieux de s'instruire.

Papa, demande l'estimable galopin, on dit que les castors sont industriels. Qu'est-ce qu'ils font?

— Alors, M. Timoléon père, sentencieusement:

C'est une chose qu'il n'est pas permis d'ignorer: tu devrais savoir qu'ils font des chapaux!

CHRONIQUE LOCALE.

Vol—Deux individus entrèrent, hier soir, dans la pharmacie de M. Lewis, sur la place Victoria, et pendant que l'un d'eux achetait des médicaments, l'autre disparaissait avec un paquet de peaux chamois. On n'a pu les rejoindre.

Accident—Hier matin, vers huit heures, Uldéric Archambault, âgé de 16 ans, domicilié au No 158 rue Montcalm, s'est fait amputer un doigt dans une presse à semelle dans l'atelier de M. Z Lapiere, rue St Paul. Le blessé s'est fait amputer le doigt à l'hôpital Notre-Dame.

Toujours rusé.—Dans un article du Star de Washington, (D. C.) nous remarquons ceci : Le Sénateur James G. Blaine, qui a été guéri, par l'Huile Saint-Jacob, d'un affreux rhumatisme, garde toujours à la maison un peu de l'Huile Saint-Jacob, en cas d'une nouvelle attaque.

Broyé—Un employé de la raffinerie de sucre de Redpath a été victime d'un bien grave accident, lundi dernier. En mettant les machineries en mouvement il se fit prendre une jambe dans l'engrénage des roues. Sa jambe fut brisée en plusieurs endroits, et reçut d'autres blessures sur la tête et par tout le corps.

Beaux-Arts.—M. l'Abbé Chabert, fondateur de l'institut national des beaux-arts, a reçu une lettre du colonel de Winton, exprimant le regret, de la part de Son Excellence le Gouverneur-Général, de ce qu'il n'a pu visiter son école, lors de sa visite récente en cette ville ; lui assurant en même temps qu'il prenait un grand intérêt à la réussite de son entreprise.

Peintures.—S. A. R. la Princesse Louise a envoyé à la galerie des arts, trois magnifiques peintures faites par elle-même. On expose en même temps un tableau de M. O'Brien, "Québec, le jour de la fête de la Reine" que le gouverneur et la Princesse Louise lui avaient spécialement commandé de faire. Ce tableau doit être présenté au Prince Léopold, comme cadeau de noce.

Accident—Hier matin, Patrick Cane, âgé de 17 ans, demeurant au No. 575, rue St. Dominique, et employé aux travaux sur le chemin de fer du Nord, est tombé en bas du terrassement de la voie, près des vieilles casernes, d'une hauteur de vingt pieds sur des morceaux de pierres. Il fut immédiatement transporté à l'hôpital Notre-Dame, mais ses blessures n'offrent aucun caractère sérieux.

Accident—Hier matin, des jeunes garçons, demeurant sur la rue Papineau, étaient à examiner un pistolet chargé. On avait essayé à plusieurs reprises à en décharger le contenu, le pistolet ne fonctionnait pas, enfin le coup partit et la balle alla se loger dans la jambe d'un nommé Hazael, mais heureusement, elle ne lui causa aucune blessure sérieuse ; la balle n'a fait que déchirer la peau.

Volours—Lundi soir deux individus entraient dans l'épicerie de M. Lennan, à l'encoignure de rues Lagachetière et Hermine. Ils se mirent à discuter longuement le prix des marchandises de M. Lennan. Durant la conversation l'un d'eux enlevait un jambon et passait la porte, suivi de près par son confrère. Après leur départ, M. Lennan s'aperçut de la disparition de son jambon, mais il était un peu tard. La police eut après.

Encorné—Samedi dernier, M. Magloire Authier essayait de faire entrer un taureau mauvais dans une grange, lorsque son chien se mit à aboyer à la tête de l'animal, celui-ci voulant se défaire du chien, enfonça sa corne dans l'aine de son maître, traversant la cuisse de part en part.

M. Authier fut immédiatement transporté à l'hôpital Notre-Dame. On craint qu'il ne survive à ses blessures.

En route.—Mardi matin, un train spécial de Québec, amenait de Québec 350 briquetiers, engagés par M. Harris, de la compagnie des Chars Pullman, pour travailler à Pullman City, Ill. Près de 200 ouvriers de Montréal se sont joints à eux pour aller travailler au même endroit.

L'engagement, paraît-il, est pour six mois, avec un salaire de \$65 à \$80 par mois. Des billets de retour leur seront donnés au terme de leur engagement

Volour d'habits!—Depuis quelque temps, on vient se plaindre souvent au sujet de vol commis dans les maisons de pensions. Le chef de police chargea le détective Richardson d'y veiller. Samedi, il découvrit une grande quantité de vêtements d'hommes dans des magasins d'articles d'occasion sur la rue Craig, près de la rue Saint-George. Il s'enquerra de l'individu qui venait vendre ces objets ; après avoir obtenu son signalement il chargea les constables Brissette et Carriek de guetter le retour de l'individu.

Entre quatre et cinq heures, un homme répondant au signalement se présenta et fut immédiatement arrêté sous soupçon de vol. Il dit se nommer Richard Kelly.

Un double crime.—La ville de St-Henri vient d'être le théâtre d'une de ces scènes horribles qui depuis quelques temps semblent vouloir se multiplier dans notre ville.

Un nommé Daigneault, âgé de 38 ans a violé une enfant de 2 ans ; le monstre a été pris sur le fait.

L'enfant est dangereusement malade et on ne croit pas qu'elle survive.

L'enquête se fait à huit-clos devant le magistrat de police.

Plusieurs personnes ont déjà été entendues comme témoins, entre autres le Dr. Roy qui a soigné l'enfant.

L'accusé est paraît-il, un ivrogne qui jouit d'une réputation peu enviable.

Morte sur la rue—Une vieille femme, du nom de Mary Shea, âgée de soixante et dix ans, avait été envoyée en prison, il y a six mois, pour ivresse et vagabondage. Quelque temps avant l'expiration du terme de son départ, la malheureuse tomba grièvement malade. Elle fut transportée à l'infirmerie où on lui donna les soins que requérait son état. Au jour de sa libération, elle voulut partir, mais les autorités voyant son état de faiblesse, s'objectèrent à son départ, mais elle insista tellement qu'on se décida à lui donner la liberté. Cependant quelqu'un la conduisit et l'embarqua dans les chars urbains. Au coin des rues Fulford et Saint Joseph, elle descendit des chars et se dirigea sur la rue Fulford, mais elle avait à peine fait quelques pas, qu'elle s'affaissa sur les degrés d'un escalier, et expira peu de temps après.

Le cadavre fut alors transporté à la prison où le coroner tint une enquête, et les jurés rendirent un verdict de "Mort d'une syncope."

L'HUILE ST-JACOB
MARQUE DU COMMERCE



LE GRAND
REMÈDE ALLEMAND
POUR RHUMATISME.

La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Médecines.

A. VOGELER & CIE.,
Baltimore, Md., U. S. A.

NAISSANCE.

—Saint-Lin, 16 avril, 1882, Madame J. B. Deslongchamps, un fils.

MARIAGE.

A Yamachiche, le 18 courant, par le Révd M. Gélinas, M. Joseph Octave Pelletier, entrepreneur, à Mlle. Marie Elise Georgianni, fille de J. H. Héroux, Ecr., architecte et entrepreneur.

COMMERCE.

PRIX DE DETAIL DU MARCHÉ DE MONTREAL.

LACTIER.		\$ c.	\$ c.
Beurre frais, à la livre.....	0 30	à	0 03
Beurre salé do	0 20	à	0 00
Fromage do	0 16	à	0 00

GRAINS.		\$ c.	\$ c.
Blé, par minot.....	1 39	à	1 41
Pois, do	0 85	à	0 92
Orge, do	0 65	à	0 70
Avoine, do	0 00	à	0 09
Sarrasin, do	1 25	à	1 40
Lin, do	0 00	à	0 00
Mil, do	1 50	à	1 60
Blé-d'Inde do	0 00	à	0 80
Avoine à la poche.....	0 90	à	0 95
Fèves	2 00	à	2 50
Son par 100 livres.....	0 90	à	1 00
Moulée.....	1 60	à	1 80
Son.....	1 10	à	0 00

GIBIERS.		\$ c.	\$ c.
Canards au couple.....	0 55	à	0 75
do noir, do	0 70	à	0 75
Pleviers, par douzaine	1 75	à	2 50
Bécasses, au couple.....	0 00	à	0 00
Pigeons domestiques, au couple..	0 15	à	0 20
Perdrix, au couple.....	0 45	à	0 55
Tourtes, à la douzaine.....	0 00	à	0 00
Lièvres	0 00	à	0 00

VIANDES.		\$ c.	\$ c.
Bœuf, à la livre (steak).....	0 10	à	0 12
Do à la soupe.....	0 00	à	0 10
Bœuf salé.....	0 00	à	0 05
Jambon à la livre.....	0 12	à	0 13
Lard, do	0 10	à	0 10
Mouton, do	0 07	à	0 19
Agneau, au quartier.....	0 00	à	0 05
Veau à la livre.....	0 08	à	0 10
Lard frais, par 100 lbs.....	0 10	à	0 12
Bœuf par 100 livres.....	0 00	à	0 00
Saindeux à la livre.....	0 15	à	0 16

DIVERS.		\$ c.	\$ c.
Sucre d'érable, à la livre.....	0 08	à	0 10
Sirop d'érable, au gallon.....	0 80	à	1 20
Miel, à la livre.....	0 12	à	0 16
Œufs frais, à la douzaine.....	0 23	à	0 25
Haddock, à la livre.....	0 06	à	0 07
Poisson frais.....	0 08	à	0 10
Saindeux, au seau.....	0 00	à	0 00
Saindeux, par livre.....	0 15	à	0 18
Peaux, à la livre.....	0 00	à	0 00

VOLAILLES.		\$ c.	\$ c.
Dindes, à la livre.....	0 10	à	0 11
Dindes (vieux) au couple.....	1 50	à	3 00
Dindes (jeunes) do	1 25	à	1 50
Oies, do	2 00	à	2 50
Oies à la livre.....	0 08	à	0 09
Canards à la livre.....	0 08	à	0 09
Canards, au couple.....	0 60	à	0 75
Poulets au couple.....	0 70	à	0 80
Poulets à la livre.....	0 10	à	0 11
Poulets du printemps par couple.	0 30	à	0 60

LÉGUMES.		\$ c.	\$ c.
Pommes nouvelles, au baril.....	1 50	à	3 50
Patates, au sac.....	0 90	à	1 10
Fèves, par minot.....	1 10	à	1 12
Navets jaunes par brl.....	0 00	à	0 00
Oignons rouges par brl.....	5 00	à	6 50
Do blanc par minot.....	2 50	à	0 00
Carottes do.....	0 30	à	0 35
Betteraves do.....	0 40	à	0 75
Choux par doz.....	0 60	à	0 80
Oignons par tresse.....	0 00	à	0 00
Orange par caisse.....	5 00	à	8 50
Citron do	9 00	à	0 00
Raisin de Malaga par petit baril.	0 00	à	0 00
Radis, par douzaine de paquets..	0 00	à	0 00
Concombres, par doz.....	0 00	à	0 00

FARINE.		\$ c.	\$ c.
Farine de blé, de la campagne,	2 50	à	4 00
par 100 lbs.....	2 50	à	2 60
Farine d'avoine.....	1 70	à	1 80
Farine de blé-d'Inde.....	0 00	à	0 00
Sarrasin.....	0 00	à	0 00

Corrigé tous les mardis et vendredis par
P. POULIN & Cie.,
Commerçant,
Etal No. 4 et 5 Marché Bonsecours

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Corrigé tous les Mardis et Vendredis par le
Clerc du Marché Viger.

Bœuf, 1re qualité, par 100 lbs...	\$ 4 50	à	\$ 5 50
Bœuf, 2me qualité.....	0 00	à	4 50
Vaches à lait.....	25 00	à	45 00
Vaches extra.....	45 00	à	60 00
Veaux, 1re qualité.....	0 00	à	0 01
Veaux, 2me qualité.....	0 00	à	0 00
Veaux, 3me qualité.....	0 00	à	0 00
Moutons, 1re qualité.....	7 00	à	8 00
Moutons, 2me qualité.....	5 00	à	6 50
Agneaux, 1re qualité.....	5 00	à	5 50
Agneaux, 2me qualité.....	2 50	à	3 00
Cochons, 1re qualité.....	8 50	à	8 75
Cochons, 2me qualité.....	7 75	à	8 05

Foin et Paille

Foin, 1re qualité, par 100 bottes..	10 00	à	13 00
Foin, 2me qualité.....	10 00	à	12 00
Paille, 1re qualité.....	4 00	à	5 00
Paille, 2me qualité.....	3 00	à	4 00

MAISON
BEAUCHEMIN & VALOIS

LIBRAIRIE, PAPETERIE,
IMPRIMERIE, RELIURE.

256 et 258, rue St-Paul, et 20,
rue St-Gabriel, Montreal.

On trouvera à cet établissement l'assortiment le plus complet de Livres et Fournitures d'écoles—Livres de Frères—Livres de Récompense—Livres de Théologie, d'histoire, de Littérature, de Droit, de Médecine, etc.—Livres Blancs de tous genres constamment en magasin et faits à ordre sous quelques jours d'avis.—Livres pour les Bureaux d'enregistrement—Imagerie—Cachets de communion—Chapelets—Médailles—Statuettes, etc.—Tapiserie—Cartes à jouer, etc., etc.

MM. B. & V. se chargent d'Impressions de toutes sortes: Livres, Brochures, Programmes, Factums, Palmars, Circulaires, Lettres funéraires, Cartes d'affaires, Cartes de Visite, etc.; le tout exécuté dans les derniers goûts et à bas prix.

Reiures de toute espèce faites avec élégance et solidité et à bon marché.

Librairie Payette & Bourgeault

250, RUE ST. PAUL, MONTREAL.

NOUVELLE PUBLICATION:

"LE PETIT ARSENAL DU CATHOLICISME" ou "Traité Élémentaire de Controverse" par A. MAILLOUX, V.G., in-12, 464 pages, cart. Prix, 50c.

APPROBATIONS:

Nous soussigné, ayant fait examiner un manuscrit intitulé: "Le Petit Arsenal du Catholique," ou "Traité Élémentaire de Controverse par un Catholique Romain," et ayant jugé qu'il peut être utile aux fidèles de ce Diocèse, en permettons l'impression et en recommandons la lecture à nos Diocésains.

† E. A., Arch. de Québec.

Québec, 19 mars 1872.

Voici ce que Mgr. l'Archevêque Taschereau écrivait, à la date du 15 février 1872, sur cet ouvrage important:

"L'Arsenal m'a beaucoup plu, et je pense qu'il fera un grand bien. J'en ai examiné plusieurs chapitres importants, et ils m'ont paru tout à fait orthodoxes et bien solidement appuyés."

Lors de l'envoi de l'approbation du "Petit Arsenal," Mgr. l'Archevêque écrivait:

"Je vous envoie ci-incluse l'approbation de votre "Petit Arsenal," auquel je souhaite ex intine corde tout le succès possible."

1—

"LA FEUILLE D'ERABLE"

EDITION HEBDOMADAIRE DU

"COURRIER DE MONTREAL"

ABONNEMENT:

Un An..... \$1.00

Six Mois..... 0.50

Payable d'avance.

[Frais de port payés par l'Éditeur.]

ANNONCES:

25-25 cts. par ligne pour chaque insertion.

L. D. DUVERNAY,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE,

Bureau du COURRIER DE MONTREAL,

8, rue St. Gabriel,